Image not found or type unknown

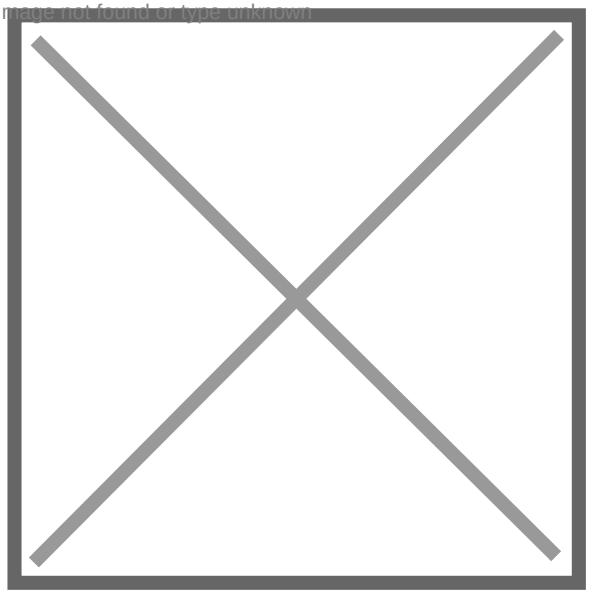

Passer d'une carte vpf à une carte de résident

Par **Jinger**, le **03/09/2008** à **12:31**

boonjour,
Je suis à ma 3e carte VPF. au bout de combien de temps aurais je la carte de résident?
A la prefecture de Nice, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de demande spécifique de carte de résident, mais qu'ils l'attribueraient directement, sur étude de dossier.

a confirmer?

je crains qu'ils ne me renouvellement encore pour une année, ce qui est très embetant....

merci de me renseigner si vous savez la procédure d'obtention de la carte de résident.... je travaille et je paye mes impôts.....

Par **avocat droit public**, le **05/10/2008** à **23:46**

- 5 ans en principe.

Exceptions:
- 3 ans de mariage si vous êtes marié avec un ressortissant français (la communauté de vie ne doit jamais avoir cessée).
- 3 ans si vous êtes parent d'un enfant français.
- 3 ans si vous êtes entré en France au titre du regroupement familial pour rejoindre un étranger titulaire d'une carte de résident.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés